

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de LAR

S 1e 27/10/2022

Application agréée E-legalite.co

99\_DE-079-217901479-20221020-2022\_083-DE

L'an deux mille vingt-deux, Le jeudi 20 octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/10/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés: Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT.

Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

## N° 2022-053 MAM avenant ALIOS étude de sol structure

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour une étude Géotechnique de conception MISSION G2 Phase PROjet donnant les méthodes d'exécution proposées pour les fondations.

Le devis s'élève à la somme de 1.500 € HT soit un montant TTC de 1.800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide à l'unanimité, le devis ALIOS pour l'étude Géotechnique de conception arrêté à la somme de 1.800€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 24 octobre 2022 Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU